

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01776
Numéro SIREN : 487 671 927
Nom ou dénomination : 1Healthformation - Sauv'Gard

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 25169

1HEALTHFORMATION - SAUV'GARD

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue Louis Pergaud,
94700 MAISONS-ALFORT
487 671 927 RCS CRETEIL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 15 novembre,
A 14h,

La société 1HEALTHMEDIA - HEALTH INITIATIVE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 14 rue du Regard, 75006 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 838 045 987 RCS PARIS, représentée par son Président, la société GROUNDSWELL INITIATIVE, elle-même représentée par Monsieur Julien KOUCHNER en sa qualité de Président.

Associée unique de la société 1HEALTHFORMATION - SAUV'GARD,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer la SARL EURAUDIT, domiciliée 81 Boulevard Lazare Carnot 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 389 343 443 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La société EURAUDIT a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.


DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société 1HEALTHMEDIA -
HEALTH INITIATIVE

Julien KOUCHNER

✓ Certified by  yousign